

certifiés conformes

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		SAS Century 21 Bolivar Jourdain		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise		36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET*		4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4		Néant* ☐		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		
				N-1 3 1 1 2 2 0 2 2		
				Net 3		
				Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	22 220	AG	22 220	
	Fonds commercial (1)	AH	22 867	AI	22 867	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	123 280	AU	111 398	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	2 052	CV	2 052	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	9 482	BI	9 482	
	TOTAL (II)	BJ	179 902	BK	133 618	
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	20 742	CA	20 742
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
Values mobilières de placement (dont actions propres)		CD		CE		
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	688 921	CG	688 921	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 786	CI	7 786	
	TOTAL (III)	CJ	717 448	CK	717 448	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à durée fixe (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	897 350	1A	133 618
	Renvois : (1) Dont dédié au bail :		22 867	(3) Part à plus d'un an :		CR
	Classe de biens de premier ordre :			Stocks :		
	Investissements :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2002

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise		SAS Century 21 Bolivar Jourdain		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	402 526	350 002	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	50 682	112 524	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	462 008	471 326	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		7 678	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		7 678	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	229	229	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 358	17 229	
	Dettes fiscales et sociales	DY	242 154	299 045	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	39 982	15 146	
Compte régularisateur	EB				
TOTAL (IV)	EC	301 723	331 650		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	763 732	810 654		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	301 723	331 650	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 €
Siège Social : 36, avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
RCS PARIS B 435 097 753

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2024

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à la somme de 50.682 € de la façon suivante :

- | | |
|---|----------|
| - en distribution d'un dividende global de ... | 30.000 € |
| correspondant à un dividende de 37,50 € par action, | |
| - au poste des Autres réserves pour le solde soit ... | 20.682 € |

L'Assemblée prend acte qu'il sera ainsi procédé à une distribution de dividende de 37,50 € par action, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les dividendes versés à des personnes physiques domiciliées en France font l'objet :

- D'un prélèvement fiscal dit Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) composé de 12,8 % de prélèvement fiscal forfaitaire que la Société doit prélever sur le montant du dividende et qu'elle doit reverser au Trésor Public dans les 15 premiers jours du mois suivant le paiement des revenus.

Sur option, l'associé peut toutefois opter pour l'imposition du dividende avec ses autres revenus, à l'imposition global au barème progressif de l'impôt sur le revenu et avec maintien d'un abattement de 40 % qui sera appliqué automatiquement par l'administration fiscale au moment du calcul de l'impôt. Dans ce cas le prélèvement de 12,8 % constituera un acompte d'imposition sur le revenu imputable sur l'impôt de l'année suivante et en cas d'excédent restituable.

Bien entendu, le prélèvement forfaitaire non libératoire est dispensé au cas d'infériorité du revenu fiscal de référence de l'associée personne physique par rapport au seuil fiscal d'application du prélèvement.



- Complémentairement au prélèvement fiscal de 12,8 %, et dans tous les cas, les prélèvements sociaux additionnels, (portés à 17,2 %), doivent être prélevés par la Société sur le montant du dividende distribué et reversé par elle au Trésor Public dans les 15 premiers jours du mois suivant le paiement des revenus.

C'est donc une somme de 30 % du montant brut du dividende qu'au cas général la Société doit prélever, l'associé personne physique restant ensuite soumis à son imposition personnelle pour le montant du dividende brut distribué s'il fait option à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu selon sa tranche marginale globale d'imposition.

La distribution de dividendes sera effectuée et mise en paiement à la discrétion de la gérance, dans les délais impartis par la Loi.

La déclaration des revenus de capitaux mobiliers visant les prélèvements sociaux à la source, et les prélèvements forfaitaires libératoire fiscaux ou d'acompte des associés ayant fait option au maintien de l'imposition au barème progressif, seront alors établis par la Société dans les délais prévus.

L'Assemblée rappelle que les distributions de dividendes intervenues au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Année	Dividende par action	Abattement pour les associés éligibles
2021 (Ex clos 31 décembre 2020)	75 €	40%
2022 (Ex clos 31 décembre 2021)	75 €	40%
2023 (Ex clos 31 décembre 2022)	75 €	40%

L'Assemblée constate qu'à la suite de cette affectation, les capitaux propres de la Société totaliseront 432.008 € et se présenteront comme suit :

- capital social : 8.000 €
- réserve légale : 8.000 €
- autres réserves : 423.208 €

* *
*

LE PRESIDENT

« Certifié conforme »

Monsieur Hivil YALCIN

Certifié conforme

